

Généalogie Nord Vendée



Généalogie Nord Vendée
Hôtel de Ville
164 Avenue des Pierres Noires
85170 Les Lucs-sur-Boulogne
Site internet : <https://asso-gnv.fr>
Courriel : contact@asso-gnv.fr

> NOS PROJET 2026

L'assemblée générale annuelle de l'association Généalogie Nord Vendée s'est tenue le 31 janvier dernier aux Lucs-sur-Boulogne. Le compte rendu des activités a montré la diversité des actions qui vont bien au-delà des recherches généalogiques des adhérents : ateliers à thèmes, généalogie foncière, recherches sur le patrimoine historique et culturel, constitution d'une photothèque, etc....

L'année 2026 verra s'achever un projet ouvert depuis près de 7 ans, avec la fin de la **reconstitution des généalogies de toutes les familles des Lucs-sur-Boulogne de 1610 à 1946 !**

Cette année verra aussi la mise en place **des outils de l'intelligence artificielle au service des adhérents** : transcription et traduction d'actes anciens, recherche de documents, infographies, restauration de photos, etc....

Pour plus d'informations sur notre association : consulter notre site Internet. <https://asso-gnv.fr>

26 - La Vie Communale - Mai 2026

Lucs-sur-Boulogne ; celui-ci avait proposé à plusieurs individus de tuer un homme, contre le paiement d'une somme de deux mille francs. Les enquêteurs firent rapidement le lien entre ces témoignages et le meurtre du 18 novembre. Ainsi dès le 26 novembre **Pierre Gendreau** et **Joséphine Péraudeau** étaient inculpés et conduits devant le juge d'instruction.

Les aveux des deux suspects

Lors du premier interrogatoire **Pierre Gendreau** confessa rapidement son crime. Deux mois auparavant, **Mme Ollive** lui avait promis treize mille francs s'il tuait son mari. Dans un premier temps il avait cherché quelqu'un pour exécuter le **capitaine Ollive**, mais n'ayant trouvé personne il se décida à passer lui-même à l'action.

L'interrogatoire de **Joséphine Péraudeau** devait confirmer et compléter les aveux de **Pierre Gendreau**. D'après les déclarations de **Mme Ollive** le projet d'assassinat avait été suggéré par un certain **Louis François Guitteny** demeurant au bourg des Lucs, un ami de **Pierre Gendreau**. **Guitteny**, en difficulté financière, avait proposé de réaliser ce forfait contre la somme de six mille francs à valoir sur la succession. Cependant quelque temps après **Guitteny** faisait savoir à **Mme Ollive** qu'il renonçait à tuer son mari car il allait recevoir une somme d'argent en provenance d'un héritage. **Mme Ollive** avait alors proposé à **Pierre Gendreau** le contrat moyennant la somme de douze mille francs !

Quand un quatrième complice apparaît

Lors de son interrogatoire **Mme Ollive** avait également cité et mis en cause **Jean Guillet**, cousin germain de **Pierre Gendreau** (les deux cousins étaient célibataires et originaires du Poiré-sous-Napoléon).

MEURTE du CAPITAINE OLLIVE aux Lucs-sur-Boulogne en 1862 (2^e Partie)



II - L'enquête judiciaire

Dans le dernier numéro du bulletin communal nous avons relaté le meurtre de **Théodore Ollive**, capitaine de la gendarmerie en retraite, le 18 novembre 1862 route de Belleville aux Lucs-sur-Boulogne.

Dès le lendemain, les premières investigations furent conduites par le juge d'instruction et la gendarmerie impériale de Belleville.

Le couple Théodore Ollive et Joséphine Victoire Péraudeau

Alors que les témoignages sur **M Ollive** étaient plutôt élogieux, les propos sur **Mme Péraudeau** étaient d'une tout autre nature. Chez les commerçants elle se plaignait régulièrement de son mari et elle avait à plusieurs reprises proféré des menaces de s'en prendre à lui.

Les conflits avaient d'ailleurs conduit le couple à vivre séparément depuis quelques temps : elle vivait seule à la Chasselandière et lui avait pris un logement à Napoléon-Vendée.

Des témoignages déterminants au sujet de Pierre Gendreau

Au cours de l'enquête plusieurs dépositions mettaient en cause un certain **Pierre Gendreau** marchand de bœufs aux

Cette famille **Guillet** était venue s'installer aux Lucs, d'abord à la Grande Métairie puis ensuite à la Chasselandière. D'après **Mme Ollive** **Jean Guillet** était parfaitement au courant du projet. D'ailleurs elle avait rédigé un testament en sa faveur par lequel elle lui laissait la quotité disponible de sa fortune et acceptait qu'il vive avec elle jusqu'à sa mort, défrayé de tout... En effet **Mme Ollive** avoua que **Jean Guillet** était son amant !

Dès le lendemain 27 novembre **Louis François Guitteny** et **Jean Guillet** étaient arrêtés et conduits devant le juge d'instruction. **Louis François Guitteny** nia toutes les accusations portées contre lui et de même **Jean Guillet** réfuta toutes les affirmations de **Mme Ollive**...

A suivre au prochain numéro : le jugement et les condamnations

